

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5290

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure thématique

AVANT L'ARTICLE 59

Après le mot :

« durable »

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre I^{er} :

« pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement clarifie l'intitulé du chapitre I^{er} du titre V.